



VILLE DE
PONT-A-MARCQ

Place du Bicentenaire – BP 5 – 59710
Tél. 03.20.84.80.80 – Fax : 03.20.84.84.10
contact@ville-pontamarcq.fr

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE 2025/45

PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION

RUE NATIONALE ET RUE D'AVELIN

Nous, Maire de la Commune de Pont-à-Marcq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'arrêté en date du 25 mai 2020 portant délégation de signature à Monsieur CLAISSE Fernand, Adjoint au Maire,
Considérant les festivités organisées par la municipalité d'Attiches pour célébrer le 80^{ème} anniversaire de la Victoire de 1945 qui se tiendront du 8 au 11 mai 2025,

Considérant la formation d'un cortège de véhicules à partir de Phalempin jusqu'à Avelin en passant par la commune de Pont-à-Marcq,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour permettre le bon déroulement de la manifestation publique et la sécurité des participants et des usagers,

ARRETONS

Article 1 – Le jeudi 8 mai 2025, à l'occasion du « Défilé de la Victoire » organisé par Attiches Libérée, un convoi de véhicules d'époque empruntera la rue Nationale (D917 et D2549) en arrivant de la commune Mérignies (lieu-dit « Nouveau Jeu ») et empruntera la rue d'Avelin (D2549) pour se diriger vers la commune d'Avelin.

Article 2 – Durant le passage du défilé, la circulation sera momentanément interrompue entre 11H00 et 13H00 sur le parcours prévu à l'article 1^{er}.

Article 3 – Le convoi sera sécurisé par la Gendarmerie Nationale avec le concours de motards bénévoles.

Article 4 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 5 – Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

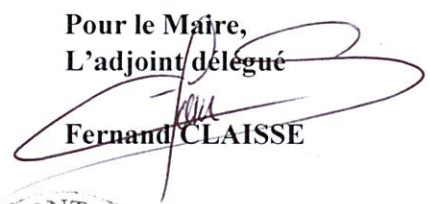
Monsieur le Directeur Général des Services,

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont-à-Marcq,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pont-à-Marcq, le 14 avril 2025,

Pour le Maire,
L'adjoint délégué


Fernand CLAISSE



L'ADJOINT DÉLÉGUÉ